



Vendredi 15 avril 2016

14h

Université Paris 8 Vincennes-St Denis

Demi-journée d'études

organisée par la section Jeunes Chercheurs de la SFDI

Sous la présidence de :

Christelle CHALAS

Laurence DUBIN

Jean-Louis ITEN

Vincent TOMKIEWICZ

Renseignements

Jeunes.chercheurs@sfdi.org

Salle des Conseils

Espace Deleuze

Bâtiment A, 1er étage



PROGRAMME

14h. Accueil par la section Jeunes Chercheurs de la SFDI et le Président de la demi-journée.

B. K. ASSOGBA, Université Paris VIII - Vincennes Saint-Denis : *La compétence internationale des Etats à l'épreuve de la responsabilité des entreprises multinationales*

G. NGENDE, Vrije Universiteit Brussel : *Locus Standi as a Key to Obtaining Effective Remedy for Human Rights Encroachments of African State-Owned Enterprises : A Comparative Analysis of the African and European Regional Human Rights Systems.*

A. JAMET, Paris-Sud Sceaux : *La responsabilité internationale des firmes pharmaceutiques face à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest*

M. GUIMEZANES, IEP de Toulouse : *Entreprises multinationales et responsabilité(s) climatique(s)*

V. GRANDAUBERT, Université Paris-Ouest Nanterre : *La responsabilité internationale de l'entreprise privée patronnée pour ses activités menées dans le cadre de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer : un modèle pour les Entreprises multinationales en droit international ?*

16h. Débats & pause café.

16h30. Interventions des jeunes chercheurs sélectionnés pour participer au Colloque annuel de la SFDI.

C. BRIGHT, London School of Business and Management / Université d'Oxford : *Quelques réflexions à propos de l'affaire Shell aux Pays-Bas*

E. FARNOUX, Université Paris I Panthéon Sorbonne : *Les questions de compétence juridictionnelle internationale en matière de responsabilité sociale de l'entreprise multinationale : l'affaire Comilog*

M. GUIMEZANES, IEP de Toulouse : *L'affaire SOCAPALM devant les points de contact nationaux : une illustration des difficultés à garantir l'effectivité des principes internationaux.*

D. PALOMBO et E. FROMAGEAU, Max Planck Institute : *L'affaire Mubende-Neumann devant le Comité des droits de l'homme. L'obligation de l'État de faire respecter les droits de l'homme est-elle la voie à suivre ?*